

LES CORRESPONDANCES INCOS

DU CÔTÉ DES STRUCTURES



VOTRE CONTACT

Héloïse HANOT

Mél. : h.hanot@lesincos.com

Tél. : 01 44 41 97 26

CALENDRIER

DU 6 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2023 : inscriptions aux correspondances.

AVANT LE 16 NOVEMBRE 2023 : signature de la convention.

DU 8 JANVIER AU 23 JUIN 2024 : déroulement des correspondances, par périodes de 4 semaines, en parallèle du concours de cartes postales.

CARTES POSTALES

Le concours de cartes postales est réservé aux enfants participant à une correspondance dans le cadre du 35^e Prix des Incorruptibles.

LE RÔLE DE L'ASSOCIATION DANS LES CORRESPONDANCES

Notre Association est une interface entre les structures et les intervenant-e-s. Les correspondances se déroulent au sein d'un espace dédié et sécurisé sur notre site. Nous nous chargeons de la partie administrative de la correspondance : convention, déclarations des cotisations de Sécurité sociale des artistes-auteurs, et facturation de l'intervention.

FAIRE UNE DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Du **4 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2023**, vous avez la possibilité de faire une demande de correspondance avec un-e intervenant-e sur notre site Internet. Grâce à votre code RNE ou adhérent, il vous faut remplir un formulaire (sur notre site dans la rubrique *Correspondances*) en indiquant le nom de l'intervenant-e ainsi que la période choisie correspondant à votre zone académique.

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE A

Du 15/01/2024 au 11/02/2024

Du 11/03/2024 au 07/04/2024

Du 20/05/2024 au 16/06/2024

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE B

Du 22/01/2024 au 18/02/2024

Du 18/03/2024 au 14/04/2024

Du 27/05/2024 au 23/06/2024

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE C

Du 08/01/2024 au 04/02/2024

Du 04/03/2024 au 31/03/2024

Du 13/05/2024 au 09/06/2024

Chaque période correspond à 4 semaines de correspondance à raison d'un échange hebdomadaire (un message du groupe, un message de l'intervenant-e), soit au total 4 messages du groupe et 4 messages de l'intervenant-e.

QUELQUES PRÉCISIONS

> Les intervenant-e-s participant à cette animation accepteront au **MAXIMUM 3 GROUPES DE LECTEURS PAR PÉRIODE** et peuvent ne pas être disponibles sur toutes les périodes proposées. Ainsi, les places pour les correspondances sont limitées.

> Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

> Les correspondances sont exclusivement **RÉSERVÉES À NOS ADHÉRENTS**. Cependant, votre participation au Prix des Incorruptibles n'implique pas automatiquement une correspondance. Cela dépend entièrement de la disponibilité des intervenant-e-s !

LA CONVENTION

Une fois l'inscription validée sur notre site, vous recevrez un mail de confirmation ainsi qu'une convention entérinant votre participation à cette animation.

TARIF

Le montant de la correspondance s'élève à **150€ PAR GROUPE DE LECTEURS**.

Ce tarif est susceptible d'être majoré pour les correspondances avec des intervenant-e-s assujetti-e-s à la TVA.

Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

CONFIDENTIALITÉ

L'Association Le Prix des Incorruptibles offre aux participants un **ESPACE SÉCURISÉ** sur son site internet, accessible via votre **ESPACE PERSONNEL**.

Les enfants participants et les adultes encadrant le projet s'engagent à **NE PAS DIVULGUER LES DISCUSSIONS ENTRE L'INTERVENANT-E ET LE GROUPE**.



La convention est un document contractuel qui engage votre structure et notre association. Elle permet également de fixer les détails pratiques et financiers de la correspondance, à savoir :

> Le montant de la correspondance : **150€ PAR GROUPE DE LECTEURS**.
Ces tarifs sont susceptibles d'être majorés pour les correspondances avec des auteurs/illustrateurs assujettis à TVA.

> Les dates de la période sélectionnée ainsi que les modalités de déroulement des échanges.

Vous devrez ensuite nous retourner la convention signée **AVANT LE 16 NOVEMBRE 2023** (dans le nombre d'exemplaires mentionnés).

Une semaine avant le début de l'animation, nous vous communiquerons un guide d'utilisation de votre espace de discussion. Pour accéder à ce dernier, rien de plus simple : connecter-vous à votre espace adhérent et allez dans l'onglet *Correspondances*.

LE DÉROULEMENT

> L'intervenant-e propose une présentation (**texte ou vidéo**) à partir de laquelle les lecteurs réagissent. Cette présentation sera disponible sur votre espace quelques jours avant le début de la correspondance.

> Les lecteurs posteront leurs messages sous forme de commentaires, questions ou lettre **AU PLUS TARD LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE**. Nous vous invitons fortement à ne pas poser plus de **3 à 5 questions** par message afin que l'intervenant-e puisse vous répondre de manière détaillée. Il ou elle postera ses réponses au plus tard le dimanche suivant.

> Vous êtes automatiquement informé-e-s par mail d'un nouveau message.

Aux alentours du mois de juin, les intervenant-e-s écriront un « texte-souvenir » de ces échanges, qui sera publié sur le site des Incos.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DE L'INTERVENANT

Dès le début de la correspondance, vous recevrez notre facture correspondant à l'intervention. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Dès réception de votre règlement, nous reversons à l'intervenant-e le montant de sa prestation dont ont été décomptées les cotisations de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.

PASS CULTURE

Il est désormais possible de financer vos correspondances Incos avec la part collective du pass Culture pour les classes de la 6^e à la Terminale. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire et de nous envoyer un mail pour mentionner le financement par pass Culture. Nous modifierons la convention qui vous aura été envoyée et nous vous créerons une offre à réserver dans ADAGE.